



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

52^e séance plénière

Jeudi 15 novembre 2007, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 113 de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général (A/62/77)

Le Président (parle en anglais) : Conformément à la décision 42/450 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1987, les membres du Comité du programme et de la coordination sont désignés par le Conseil économique et social et élus par l'Assemblée générale.

L'Assemblée est saisie du document A/62/77, qui contient les candidatures présentées par le Conseil de sécurité aux sièges devenus vacants au Comité le 31 décembre 2007, à l'expiration du mandat de l'Algérie, de la Chine, du Ghana, de la Jamaïque, du Japon, du Kenya, et de la République de Corée. Ces États sont immédiatement rééligibles.

Je rappelle aux membres qu'après le 1^{er} janvier 2008, les États suivants continueront d'être membres du Comité : Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Bélarus, Bénin, Brésil, Bulgarie, Comores, Cuba, Fédération de Russie, France, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Pakistan, Portugal, République centrafricaine, Sénégal, Suisse,

Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), et Zimbabwe. Ces 25 États ne sont donc pas éligibles dans cette élection.

J'informe maintenant les membres que le Conseil économique et social a présenté la candidature des États suivants : Jamahiriya arabe libyenne, Kenya et Niger, pour les trois sièges à pourvoir parmi les États d'Afrique; Bangladesh, Chine et République de Corée, pour les trois sièges à pourvoir parmi les États d'Asie; et Jamaïque pour le siège à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidatures. Toutefois, je rappelle qu'en vertu du paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle demande, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de procéder à l'élection sur cette base?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le nombre des candidatures proposées pour les États d'Afrique, les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



États d'Asie et les États d'Amérique latine et des Caraïbes correspond au nombre des sièges à pourvoir dans chacun de ces groupes.

Puis-je par conséquent considérer que l'Assemblée générale souhaite déclarer les États dont les candidatures ont été présentées par le Conseil économique et social parmi les États d'Afrique, les États d'Asie et les États d'Amérique latine et des Caraïbes, à savoir le Bangladesh, la Chine, la Jamahiriya arabe libyenne, la Jamaïque, le Kenya, le Niger et la République de Corée, élus membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2008?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite les États qui ont été élus membres du Comité du programme et de la coordination.

Les membres se souviendront que, comme l'indique le document A/62/77, il reste deux sièges à pourvoir au sein du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection. L'un des mandats viendra à expiration le 31 décembre 2008, l'autre le 31 décembre 2009. L'Assemblée générale sera en mesure de se prononcer sur ces deux sièges à pourvoir après que deux États Membres de cette région auront été désignés par le Conseil économique et social.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 113 a) de l'ordre du jour.

M. Ilkin (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

b) Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1972, et à la décision 43/406 de l'Assemblée générale, en date du 24 octobre 1988, l'Assemblée va procéder à l'élection de 29 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour remplacer les membres dont le mandat arrive à expiration le 31 décembre 2007.

Les 29 membres sortants sont les suivants : Arabie saoudite, Bahamas, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert,

Colombie, Costa Rica, Ghana, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Maroc, Mexique, Monaco, Pays-Bas, Pologne, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Somalie, Suède, Turquie et Tuvalu. Ces États sont rééligibles immédiatement.

Je rappelle aux membres qu'après le 1^{er} janvier 2008, les États suivants continueront d'être membres du Conseil d'administration : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua et Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Botswana, Burundi, Canada, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Fédération de Russie, Haïti, Indonésie, Japon, Kenya, Pakistan, République de Corée, République démocratique du Congo, République tchèque, Roumanie, Ouganda, Thaïlande et Uruguay. Ces 29 États ne sont donc pas éligibles dans cette élection.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidatures. Toutefois, je rappelle qu'en vertu du paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle demande, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de procéder à l'élection sur cette base?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : S'agissant des candidatures, j'ai été informé par les présidents des groupes régionaux respectifs que le Groupe des États d'Afrique présente huit candidats, à savoir le Bénin, le Congo, la Guinée, le Mali, Maurice, le Niger, la Somalie et la Tunisie, pour les huit sièges qui lui reviennent.

Pour les sept sièges à pourvoir au sein du Groupe des États d'Asie, il y a sept candidats, à savoir l'Arabie saoudite, le Bangladesh, les Fidji, l'Inde, le Kazakhstan, la République islamique d'Iran et Tuvalu.

Pour les trois sièges à pourvoir au sein du Groupe des États d'Europe orientale, il y a trois candidats, à savoir le Bélarus, la Croatie et la Hongrie.

Pour les cinq sièges à pourvoir au sein du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, il y a cinq candidats, à savoir les Bahamas, la Colombie, le Costa Rica, Cuba et le Mexique.

Pour les six sièges à pourvoir au sein du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, il y a six candidats, à savoir l'Espagne la Finlande, Israël, l'Italie, Monaco, et les Pays-Bas.

Le nombre des candidats désignés par le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Asie, le Groupe des États d'Europe orientale, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États correspondant au nombre de sièges à pourvoir pour chaque région, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'élire ces candidats membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2008?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Les 29 États suivants ont donc été élus membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un mandat de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2008 : Arabie saoudite, Bahamas, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Espagne, Fidji, Finlande, Guinée, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Kazakhstan, Mali, Maurice, Mexique, Monaco, Niger, Pays-Bas, Somalie, Tunisie et Tuvalu.

Je félicite les États qui ont été élus membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 113 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 114 de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

g) Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général (A/62/107)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Comme indiqué dans le document A/62/107, étant donné que les mandats de l'Autriche, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la Jamaïque, du Kenya et du Népal arrivent à expiration le 31 décembre 2007, le Président de l'Assemblée générale devra, au cours de la présente session, désigner sept membres aux sièges qui deviendront vacants. Les membres ainsi désignés exerceront leurs fonctions pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

À l'issue de consultations avec les présidents des groupes des États d'Afrique, des États d'Asie, des États d'Europe occidentale et autres États, le Président a désigné l'Autriche, la Chine, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Kenya et la Tunisie, membres du Comité des conférences pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note de ces désignations?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : En ce qui concerne le siège vacant pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Président va poursuivre ses consultations avec le Groupe régional concerné.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 114 g) de l'ordre du jour.

Point 114 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rapport de la Cinquième Commission

(A/62/528)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Au paragraphe 6 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2008 : M. Jorge Flores Callejas (Honduras), M. Imtiaz Hussain (Pakistan), M^{me} Misako Kaji (Japon), M. Jerry Kramer (Canada), M. Peter Maddens (Belgique) et M. Nagesh Singh (Inde).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer ces personnes membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2008?

Il en est ainsi décidé.

b) Nomination de membres du Comité des contributions

Rapport de la Cinquième Commission
(A/62/529)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2008 : M. Joseph Acakpo-Satchivi (Bénin), M. Abdelmalek Bouheddou (Algérie), M. Gordon Eckersley (Australie), M. Bernardo Greiver del Hoyo (Uruguay), M. Luis Mariano Herмосillo Sosa (Mexique) et M. Eduardo Manuel da Fonseca Ramos (Portugal).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer ces personnes membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2008?

Il en est ainsi décidé.

c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Rapport de la Cinquième Commission
(A/62/530)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 5 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de confirmer la nomination par le Secrétaire général de M. Achim Kassow de l'Allemagne et le renouvellement du mandat de M. William McDonough (États-Unis d'Amérique) et d'Hélène Ploix (France) comme membres du Comité des placements pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2008.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite confirmer la nomination par le Secrétaire général de M. Achim Kassow et le renouvellement de M. William McDonough (États-Unis d'Amérique) et d'Hélène Ploix (France) comme membres du Comité des

placements pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2008?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 6 du même rapport, la Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale de reconduire dans ses fonctions de membre ad hoc du Comité des placements M. Ivan Pictet (Suisse) pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2008.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reconduire dans ses fonctions de membre ad hoc du Comité des placements M. Ivan Pictet (Suisse) pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2008?

Il en est ainsi décidé.

d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission
(A/62/531)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer le Vérificateur général du Bureau de la vérification générale des comptes de la Chine membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans commençant le 1^{er} juillet 2008.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer le Vérificateur général du Bureau de la vérification générale des comptes de la Chine membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans commençant le 1^{er} juillet 2008?

Il en est ainsi décidé.

e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission
(A/62/532)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Augustin Gordillo (Argentine) et de renommer M. Dayendra Sena Wijewardane (Sri Lanka) membres du Tribunal administratif des Nations Unies, pour un mandat de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 2008.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Augustin Gordillo (Argentine) et de renommer M. Dayendra Sena Wijewardane (Sri Lanka) membres du Tribunal administratif des Nations Unies, pour un mandat de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 2008?

Il en est ainsi décidé.

f) Nomination des membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

Rapport de la Cinquième Commission
(A/62/533)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 8 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2008, les personnes suivantes : M. Vadim Dubinkin (Fédération de Russie), M. Vijayendra Nath Kaul (Inde) et M. Adrian Patrick Strachan (Jamaïque).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer ces personnes membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2008?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au paragraphe 9 du même rapport, la Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 7 de l'annexe de sa résolution 61/275 du 29 juin 2007, de nommer membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, pour un mandat de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 2008, les personnes suivantes : M. John Muwanga (Ouganda) et M. David M. Walker (États-Unis d'Amérique).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer ces personnes membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, pour un mandat de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 2008?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen des points 114 a) à 114 f) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail et organisation de la session

Le Président assume la présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les membres qu'afin de ménager du temps en vue de nouvelles consultations sur le projet de résolution A/62/L.11, l'examen du point 48 de l'ordre du jour, « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes », et du point 116 de l'ordre du jour, « Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire », prévu à l'origine en tant que première question inscrite à l'ordre du jour de la séance de ce matin, sera reporté au lundi 19 novembre 2007.

M. Ilkin (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais à présent consulter les membres au sujet d'une prolongation des travaux de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission). Les membres se souviendront qu'à sa deuxième séance plénière, le 21 septembre 2007, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Bureau tendant à ce que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) achève ses travaux le jeudi 15 novembre 2007.

Toutefois, le Président a été informé par le Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) que cette dernière ne serait pas en mesure d'achever ses travaux aujourd'hui, jeudi le 15 novembre 2007, et qu'elle devrait tenir une séance supplémentaire le 20 novembre 2007, en fonction de la disponibilité des services de conférence.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée décide de prolonger les travaux de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et de l'autoriser à tenir une séance supplémentaire?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 45.